Et les femmes ?!

Description

Le report de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans, « n'est plus négociable », a affirmé Elisabeth Borne. Pour elle, les manifestations, les contestations, les slogans, les actions des syndicats, ne sont que des simagrées de français capricieux incapables de faire avancer le schmilblick.

Elisabeth a dit Non. Et si on l'énerve, elle activera la kalachnikov magique 49 alinéa 3 qui permet au gouvernement de faire passer le texte qu'il présente, sans vote.

Alors que l'agitation bat son plein, personne ne se soucie de la retraite des femmes. Ah ! Oui ! Quelques allusions ont été évoquées du bout de la langue, provoquant l'embarras de quelques pions égarés de la majorité.

Une fois de plus, les femmes sont laissées pour compte

Les inégalités salariales hommes-femmes, leurs carrières en dents de scie, se traduisent par des montants de retraite plus faibles pour la majorité d'entre elles.

A l'heure actuelle, dans le régime général de l'assurance vieillesse, les femmes bénéficient d'une attribution de 8 trimestres pour chaque enfant conçu ou adopté.

Le projet de réforme des retraites ne remet pas en cause cette disposition. Mais allonger la durée de cotisation à 43 ans au lieu de 42 ans, et fixer l'âge de départ à la retraite à taux plein à 64 ans au lieu de 62 ans est un véritable piège pour les femmes.

Les faire travailler 2 ans de plus, même avec une bonification pour enfants élevés, se traduirait quand même par un allongement de la durée totale passée à la besogne, donc par une peine supplémentaire imposée aux femmes.

Les retraites étant calculées sur le salaire annuel moyen des 15 meilleures années ne changeront rien au calcul. Choisir les 15 meilleures années parmi les 42 ou les 43 années ne modifie pas la donne.

Alors que certains régimes spéciaux (les enseignantes, par exemple) proposent un départ anticipé

pour les femmes ayant élevées au moins 3 enfants, le projet de réforme actuel ne se traduirait que par une période de travail plus longue, et un raccourcissement de la durée pendant laquelle les femmes toucheraient la retraite, l'espérance de vie ne variant pas pour autant.

A moins que…

A moins que cette exigence de 2 années de travail supplémentaires ne fasse baisser l'espérance de vie des femmes! Dans ce cas là, ce serait tout bénef pour les caisses de retraites!

N'oublions pas que Bismarck, le » père » de nos systèmes de protection sociale, avait fixé l'âge de la retraite à 65 ans car selon son conseiller, dans les années 1890, peu de gens dépassaient l'âge de 65 ans.

Pour faire bonne mesure, il suffirait de fixer l'âge légal de la retraite à 80 ans, pour transformer nos régimes de retraites en régimes excédentaires.

Il serait temps de surcompenser l'inégalité séculaire des femmes, de revaloriser leurs droits en fonction de toutes les tâches auxquelles elles sont assujetties.

A elles seules, elles ont assumé plusieurs métiers à la fois au cours de leur vie. Elles ont été simultanément des travailleuses, des épouses, des mères, des ménagères, fréquemment, elles ont cumulé deux emplois pour mieux faire vivre leur famille, certaines se sont même arrêtées de travailler pour mieux prendre en charge leurs vieux parents.

Je suggère une forte revalorisation des pensions des femmes, et leur départ en retraite le plus rapidement possible.

« Parce qu'elles le valent bien » …

Séraphine

Categorie

1. Édito

date créée
10 février 2023